ACROSS
Journal of Interdisciplinary Cross-Border Studies
Vol 10, No.6, 2026

COMPTE RENDU

Samuel Mayol, *La laïcité. Principes et applications quotidiennes : services publics, éducation, politique, sport, médias*…, Paris : Ellipses, 2025.

Carmen ANDREI
Université « Dunărea de Jos » de Galați, Roumanie

Le livre de Samuel Mayol (Paris : Ellipses, 2025), maître de conférences, HDR et directeur du laboratoire LaRa-ICD, paraît dans un contexte socio-historique et politique sensible dans lequel la France s'interroge au sujet de ses valeurs dont la laïcité s'avère d'une extrême importance. Cet ouvrage, conçu sous forme de 100 questions-réponses, vient de faire le point sur cette problématique-fanal de l'identité française et d'éclaircir certains principes, règles, us et coutumes, ainsi que les spécificités, somme toute, du sujet en question. Dès l'introduction, l'auteur définit la laïcité, le quatuor des piliers sur lesquels elle repose, à savoir (« la liberté de conscience, la séparation des institutions publiques et des organisations religieuses, la neutralité de l'État et l'égalité de tous devant la loi » (p. 11)).

Cette démarche pédagogique qui abordant la laïcité sous la forme de questions-réponses est utile pour un lectorat avisé et non avisé surtout tant pour le grand public que pour les spécialistes. On a affaire à une organisation permet au lecteur de clarifier des situations concrètes rencontrées dans les services publics, l'éducation, la vie politique, le sport et les médias. L'auteur cherche avant tout à expliquer le cadre juridique et les principes qui fondent la laïcité en France, tout en distinguant ce qui relève des idées reçues et ce qui relève du droit (articles 10, 1, 2, art. L. 141-5-1, par exemple). L'ensemble des généralités, comme prolégomènes aux réponses ponctuelles qui suivent, constitue un véritable outil de vulgarisation destiné à l'ensemble du lectorat.

La principale qualité de l'ouvrage réside dans sa volonté d'apporter des repères simples sur un sujet souvent source de débats. Sans prétendre remplacer les textes juridiques ou la jurisprudence, il invite le lecteur à comprendre que la laïcité est avant tout un principe d'organisation de l'État garantissant la neutralité des pouvoirs publics et le respect de toutes les convictions. Cette approche favorise une lecture accessible et encourage la réflexion sur les situations de la vie quotidienne. Les réponses en ce qui concernent, les manifestations (événements religieux et prières dans la rue), les signes religieux, les cérémonies, la distribution des documents religieux, y compris les transports publics et le financement des lieux de culte dans l'espace public sont claires. Pour les services publics, les mêmes questionnements au sujet des agents, des usagers sont formulés en six réponses adéquates. S'enchaînes dix autres questions et réponses sur les règles concernant les collectivités territoriales, les associations, les locaux publics (mairies). Élus et personnalités publiques, leurs opinions, l'affichage des signes religieux, les cérémonies, etc. constituent un autre sous-chapitre du livre.

Crèches, écoles, collèges et lycées (v. la loi de 2004) regroupent une vingtaine de Q/R qui entraînent une réflexion pointue, déclenche même une méditation réfléchie sur la laïcité dans les établissements scolaires en général, notamment lors des fêtes religieuses telle Noël, appréhendée à l'accoutumée comme fête de la famille et icône culturelle française. La situation est différente dans les écoles, les collèges et les lycées publics. Les personnels sont soumis à une stricte obligation de neutralité. Les élèves disposent de la liberté de conscience, mais celle-ci s'exerce dans le respect des règles propres au service public de l'éducation. L'objectif est de garantir un climat scolaire propice aux apprentissages, à l'égalité entre les élèves et au respect mutuel. La laïcité y est également un objet d'enseignement, notamment à travers l'éducation morale et civique, afin de transmettre les valeurs de la République.

Dans les universités, la laïcité s'inscrit dans un cadre particulier précise avec justesse l'auteur. Les établissements d'enseignement supérieur sont soumis au principe de neutralité du service public, qui s'impose aux personnels dans l'exercice de leurs fonctions. En revanche, les étudiants bénéficient d'une large liberté d'expression de leurs convictions, dans le respect de l'ordre public, du bon fonctionnement de l'établissement et des droits d'autrui. L'université demeure ainsi un espace de débat intellectuel où la diversité des opinions peut s'exprimer, tout en préservant les exigences de neutralité institutionnelle.

Le grand enjeu de ce livre, qui se dit subrepticement, est comment concilier liberté académique, le respect du service public avec les spécificités religieuses y présentes puisque la mise en œuvre de la laïcité dans les universités présente des caractéristiques propres qui la distinguent de celle applicable aux écoles, collèges et lycées. Les universités sont des établissements publics d'enseignement supérieur soumis au principe de neutralité du service public. Cette obligation s'impose avant tout aux personnels administratifs, aux enseignants-chercheurs et à l'ensemble des agents publics, qui doivent exercer leurs fonctions sans manifester leurs convictions religieuses, politiques ou philosophiques de manière à préserver l'impartialité du service rendu aux étudiants. Ce sont des réponses pertinentes, impartiales, limpides qui tranchent net sur la question. En revanche, les étudiants ne sont pas soumis à une obligation générale de neutralité. En tant qu'usagers du service public de l'enseignement supérieur, ils bénéficient de la liberté de conscience, de la liberté d'opinion et de la liberté d'expression, garanties notamment par la *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen* de 1789 ainsi que par le *Code de l'éducation*. Ils peuvent donc, en principe, porter des vêtements ou des signes traduisant une appartenance religieuse, qu'il s'agisse d'un voile, d'une kippa, d'un turban ou d'une croix. Cette liberté connaît toutefois des limites lorsqu'elle porte atteinte au bon fonctionnement de l'établissement, à la sécurité, aux droits d'autrui ou lorsqu'elle s'accompagne d'actes de prosélytisme, de pressions ou de troubles à l'ordre public. Bien nombre des scandales ont secoué l'opinion publique française à ce sujet et l'auteur connaît personnellement et professionnellement ces aspects épineux.

On cite à titre d'exemple quelques éclaircissements : les universités sont également confrontées à des demandes liées aux pratiques religieuses. Les étudiants peuvent solliciter une absence pour participer à une fête religieuse importante. Contrairement à certaines idées reçues, il n'existe pas de droit automatique à l'absence. Des aménagements peuvent être accordés, mais ils ne doivent pas compromettre l'organisation des enseignements ni créer une rupture d'égalité entre les usagers. La question des horaires de prière illustre également la recherche d'un équilibre entre liberté religieuse et fonctionnement du service public puisque les universités ne sont pas tenues d'organiser des temps de prière ni de mettre à disposition des locaux spécifiquement destinés à un culte, donc les étudiants restent libres de pratiquer leur religion pendant leur temps personnel, dans le respect des règles de

l'établissement et sans perturber les activités d'enseignement, de recherche ou les espaces communs. La neutralité de l'institution implique que l'université ne favorise ni ne défavorise aucune religion.

Les associations étudiantes constituent un autre domaine d'application du principe de laïcité. Les étudiants peuvent librement créer des associations à caractère culturel, philosophique ou religieux, conformément à la liberté d'association. Cependant, lorsque ces associations bénéficient de locaux, de financements ou de moyens matériels accordés par l'université, elles doivent respecter le règlement intérieur de l'établissement, les principes de non-discrimination, le pluralisme des opinions et le bon fonctionnement du service public. Les activités organisées ne doivent pas exercer de pression sur les étudiants ni remettre en cause les valeurs fondamentales de la République. Ainsi, la laïcité à l'université repose-t-elle sur un équilibre délicat. D'une part, elle protège la liberté de conscience et les libertés individuelles des étudiants, qui demeurent libres d'exprimer leurs convictions dans le respect de la loi. D'autre part, elle garantit la neutralité des institutions publiques et veille à ce que les convictions religieuses, quelles qu'elles soient, ne compromettent ni la mission de l'enseignement supérieur ni les droits des autres membres de la communauté universitaire. Cette conception traduit la vocation de l'université comme lieu de savoir, de débat et de pluralisme, où la diversité des convictions peut s'exprimer dans le respect des principes républicains.

Comme corollaire à ces 100 Q/R, ***la liberté de conscience constitue le fondement de la laïcité.*** Elle signifie que chacun est libre d'adopter une religion, de changer de religion, de n'en suivre aucune ou d'avoir des convictions philosophiques personnelles. Cette liberté implique également le droit de ne pas être contraint dans ses croyances. En garantissant cette liberté, la laïcité protège le pluralisme des convictions et assure l'égalité de traitement entre tous les citoyens, indépendamment de leurs choix spirituels ou philosophiques.

En guise de conclusion, l'ouvrage de Samuel Mayol constitue une introduction utile à la compréhension de la laïcité dans la société française. Son format pédagogique facilite l'accès à un sujet complexe et rappelle que la laïcité ne se réduit pas à une succession d'interdictions, mais qu'elle repose avant tout sur la protection des libertés, la neutralité des institutions publiques et le respect de l'égalité entre les citoyens, et il est certain qu'il servira comme support de réflexion pour les étudiants, les enseignants et toute personne souhaitant mieux comprendre les enjeux contemporains de la laïcité. Engagé profondément sur cette thématique, l'auteur est porteur d'un discours humaniste, voire fraternel qui pourrait être un parangon à promouvoir tant dans la vie professionnelle, publique que dans la vie quotidienne. Un livre du moment, de la contingence : une lecture, un *must*, un indispensable.